

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **33**

Séance du 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 2 avril 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Président : M. Bernard MOMIN

Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

OBJET

8

Compte administratif 2020

Membres présents lors du vote : Mmes et MM. BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, PASSELEGUE, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT à partir du rapport n° 8), SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. AKNIN (pouvoir à M. BARRELLON), FUSARI (pouvoir à M. CAUCHE), ROSAIN (pouvoir à Mme DUPUIS), CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à Mme MOUSSA),

Membre absente excusée : Mme TORRES.

Madame le Maire, explique que le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie principale d'Oullins.

L'exercice 2020 a été marqué par **la crise sanitaire** tant au niveau de l'exécution des recettes que des dépenses et le **lancement d'un nouveau plan de mandat** à la suite des élections municipales.

Les dépenses d'investissement sont regroupées en opérations budgétaires et en autorisations de programme.

L'exécution 2020 s'inscrit dans la poursuite des efforts menés depuis plusieurs années dans le cadre du plan d'économies afin de répondre de façon ambitieuse aux enjeux du territoire, dans un contexte financier de plus en plus contraint. En 2020 encore et tel que rappelé lors du vote du BP 2021, le souci permanent de maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion et d'amélioration du niveau de l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement ont permis à la commune d'envisager des investissements importants tout en conservant un niveau d'endettement soutenable.

Les comptes de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Report à nouveau N-1 (2019)	1 500 000,00 €	977 427,15 €	2 477 427,15 €
Titres émis sur l'exercice	21 584 279,51 €	4 310 432,30 €	25 894 711,81 €
Mandats émis sur l'exercice	-19 049 685,10 €	- 4 122 286,18 €	- 23 171 971,28 €
Résultat de l'exercice (hors report à nouveau)	2 534 594,41 €	188 146,12 €	2 722 740,53 €
Résultat de l'exercice (avec reports)	4 034 594,41 €	1 165 573,27 €	5 200 167,41 €

L'exécution du budget 2020 fait ressortir un résultat positif de 5 200 167,41 €. Ce résultat devra être affecté prioritairement au financement des **restes à réaliser en investissement**, reportés sur le budget 2021, dont les montants sont présentés ci-après.

Restes à réaliser	Investissement
<i>RAR Recettes</i>	326 157,63 € -
<i>RAR Dépenses</i>	1 348 633,88 €
<i>Solde RAR</i>	- 1 022 476,25 €
Résultat net après couverture des RAR	143 097,02 €

Le résultat net disponible permettra à la fois de couvrir l'ensemble des dépenses obligatoires en fonctionnement et de financer les investissements 2021, par le biais de l'affectation du résultat proposée dans la délibération suivante.

I) Section de fonctionnement

I.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à **18 216 861,78 € soit une diminution de - 0,65 %** par rapport au compte administratif 2019. Elles ont été exécutées à hauteur de 93,58 % des inscriptions budgétaires.

I.1.1) Dépenses de gestion

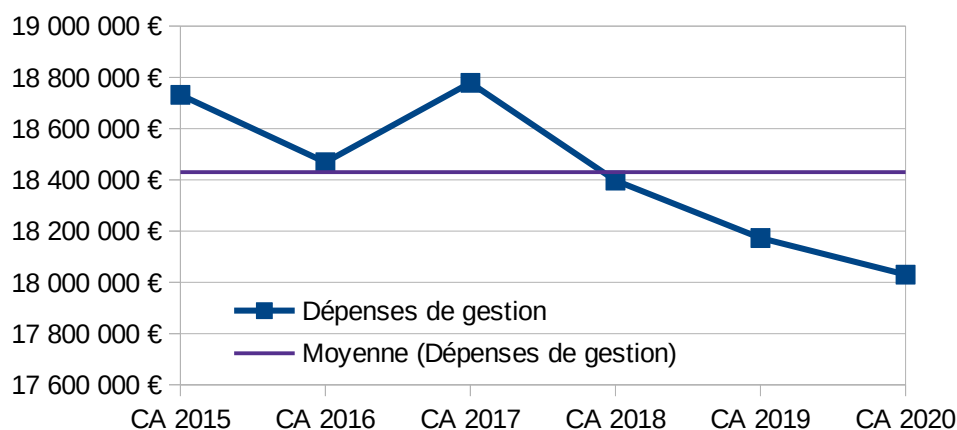
Les dépenses de gestion regroupent les dépenses comptabilisées aux chapitres 011, 012, 014 et 65 du compte administratif. Elles représentent les dépenses de fonctionnement récurrentes et les plus structurelles du budget communal. En 2020, elles représentent **18 030 102,44 €** et s'inscrivent en baisse de **-0,79 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution des dépenses de gestion pour l'année 2020 s'élève à 94,49 %.

Dépenses de gestion	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
En €	18 731 923 €	18 468 911 €	18 778 947 €	18 397 527 €	18 172 851 €	18 030 102 €
Evolution %	2,90 %	-1,40 %	1,68 %	-2,03 %	-1,22 %	-0,79 %

Les dépenses de gestion, comme les années précédentes, restent maîtrisées. Elles sont en baisse sur les trois derniers exercices budgétaires. La recherche active de marges de manœuvre bénéficient au maintien d'une offre de service public de proximité et de qualité. La Ville parvient ainsi à maintenir l'évolution de ses charges structurelles à un niveau satisfaisant, permettant d'assurer à la fois sa santé financière et le maintien des services publics.

Evolution des dépenses de gestion

Constatées aux CA 2015-2020



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des dépenses de gestion est de **- 0,14 %**.

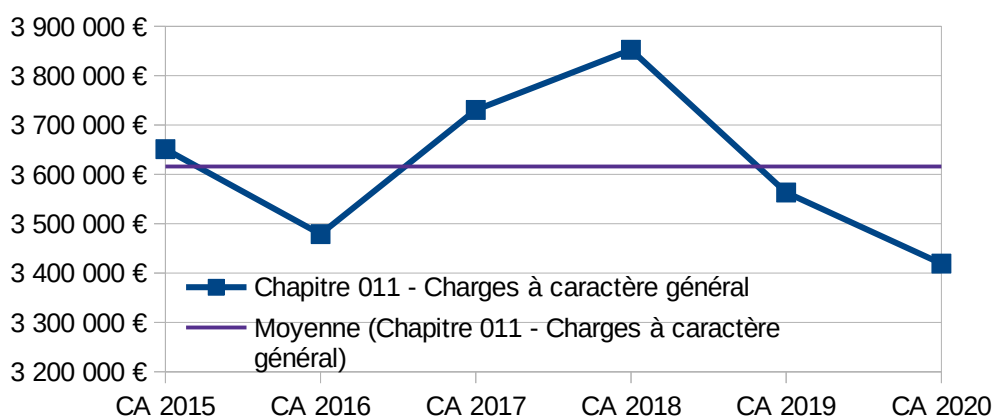
Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du matériel et de bâtiments, par exemple. En 2020, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre atteignent **3 419 204,36 €** et s'inscrivent en **baisse de - 4,04 %** par rapport à l'exercice précédent. Le chapitre affiche un taux d'exécution des inscriptions budgétaires de 84,13%.

Charges à caractère général	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 011 en €	3 651 025 €	3 478 972 €	3 730 491 €	3 852 391 €	3 563 178 €	3 419 204 €
Evolution %	1,73 %	-4,71 %	7,23 %	3,27 %	-7,51 %	-4,04 %

Evolution des dépenses du chapitre 011

Charges à caractère général - CA entre 2015 et 2020



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des charges à caractère général est de **-0,67 %**.

Les principaux facteurs d'augmentation des dépenses :

- Des **dépenses supplémentaires directement liées à la lutte contre la COVID 19** sont réalisées à hauteur de 282 186 € (sur un budget de 323 655 €) dont voici le détail :

Dépenses supplémentaires directement liées à la lutte contre la propagation du COVID19	Prévus au BP 2020	Réajustements DM-AS 2020	CA 2020
Fournitures d'entretien et de protections spécifiques	207 094 €	82 690 €	243 326 €
Surveillances RPA (refacturées CCAS)	28 107 €	0 €	28 751 €
Communication / dématérialisation	5 764 €	0 €	10 109 €
TOTAUX	240 965 €	82 690 €	282 186 €
Total BP 2020 réajusté	323 655 €		

En outre, les prestations des **marchés forains** ont augmenté de + 2 994 € (mise à jour des crédits en cours d'exercice) due au COVID.

- D'autres **dépenses supplémentaires** sont également constatées sur l'exercice 2020 : augmentation des charges immobilières et foncières (+ 3 188 € soit + 4,14 % du budget suite aux revalorisations annuelles de loyers et des travaux votés selon les différentes Assemblées de copropriétés) ; sur la maintenance et fournitures informatiques, notamment les premiers paiements au Délégué général à la Protection des données - DPO dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD (+ 14 300 € soit +7,85 % du budget informatique) ; augmentation des honoraires pour les recrutements.

Les principaux facteurs de diminution des dépenses résultent des **économies indirectes engendrées par la crise sanitaire** (fermeture des services et activités, arrêt des événements ressemblant du public), dont voici le détail par services impactés :

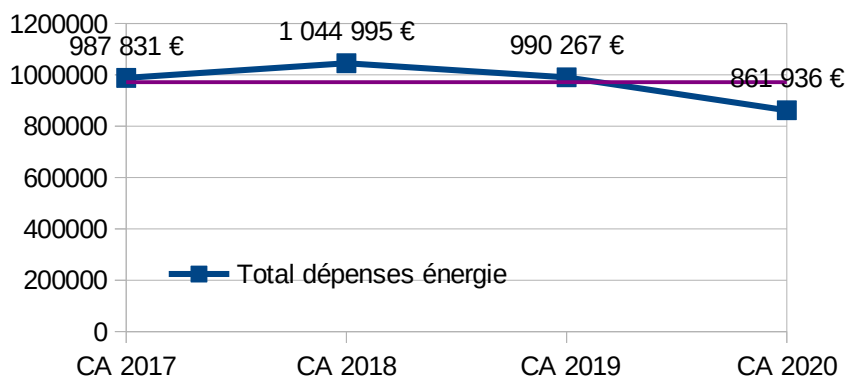
- Bibliothèque** : - 11,97 % de CA à CA (soit - 7 409 €) vu la diminution des animations, fournitures associées à ces événements (alimentation, affiches, animations)
- Communication** : - 19,44 % (- 27 709 €) vu l'absence d'évènements (locations, alimentations, affiches etc.)
- Conservatoire de musique et de danse** : - 45,44 % (- 9 866 €) suite à la baisse des prestations extérieures, des fournitures, des entretiens et réparations sur instruments
- Action sociale** : - 8,99 % (- 3 401 €), absence d'activités extérieures ou animations (et frais associés)
- Enseignement et sport** : - 25,88 % pour l'enseignement (- 121 905 €) et - 31,43 % pour le sport (- 38 550 €), les économies sont importantes sur les transports collectifs et la restauration scolaire :
 - Transports collectifs : - 31 678 € de CA à CA
 - Restauration scolaire : - 135 155 € de CA à CA
- Nettoyage et entretien** : - 38 766 € soit - 21 % suite à la diminution et l'arrêt de certaines prestations ponctuelles (vitres, nettoyage du cinéma, enlèvements TAG etc.)

Les autres facteurs de diminution des dépenses :

- La **maîtrise des dépenses d'énergie** : - 128 331 € sur les **consommations d'énergie** soit -12,96 % de CA à CA.

Evolutions des dépenses d'énergie

Constatées aux CA entre 2017 et 2020



- Les **dépenses de l'état civil** : diminution du montant des affranchissements.

En synthèse, l'évolution des charges générales par services :

Evolution des dépenses de charges à caractère général par services 2019-2020

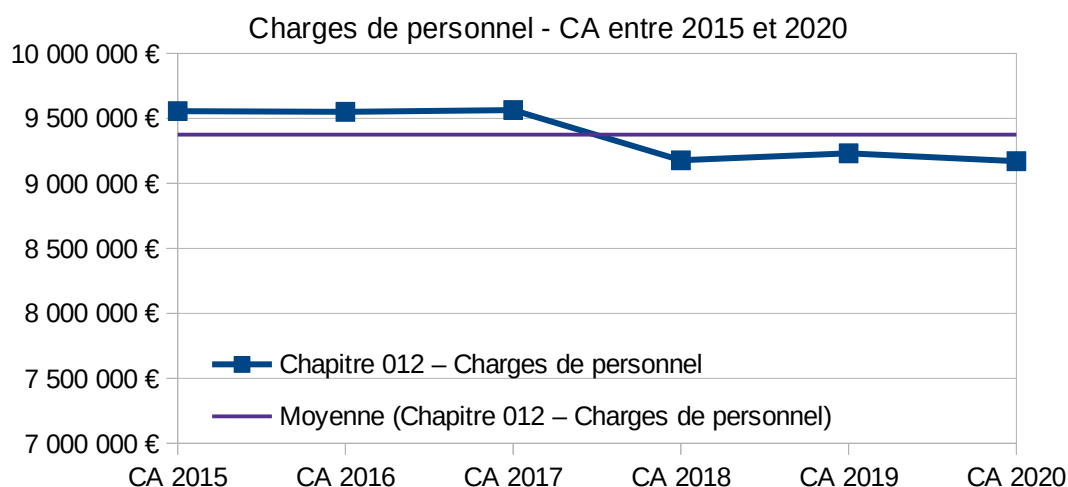
Chapitre 011	Pour rappel CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2020-2019	en %
Actions culturelles	78 508 €	51 681 €	54 192 €	2 512 €	4,86 %
Affaires générales	66 623 €	73 774 €	68 739 €	-5 035 €	-6,82 %
Bibliothèques	62 777 €	61 906 €	54 497 €	-7 409 €	-11,97 %
Cabinet / communication	150 805 €	142 537 €	114 828 €	-27 709 €	-19,44 %
Conservatoire	20 668 €	21 758 €	11 871 €	-9 886 €	-45,44 %
Police Municipale	16 100 €	7 366 €	8 259 €	893 €	12,12 %
Economie/secrétariat général	97 785 €	85 404 €	88 155 €	2 751 €	3,22 %
Action sociale Ville	37 131 €	37 820 €	34 419 €	-3 401 €	-8,99 %
Enseignement	497 895 €	471 001 €	349 097 €	-121 905 €	-25,88 %
Sports	115 397 €	122 665 €	84 115 €	-38 550 €	-31,43 %
CTM / TEC	2 281 262 €	2 067 778 €	2 105 474 €	37 696 €	1,82 %
Urbanisme	3 925 €	1 676 €	1 676 €	0 €	0,00 %
Moyens généraux	170 496 €	163 926 €	168 496 €	4 570 €	2,79 %
Informatique	173 252 €	181 998 €	196 291 €	14 293 €	7,85 %
RH – IHS	79 768 €	71 889 €	79 094 €	7 206 €	10,02 %
TOTAL	3 852 391 €	3 563 178 €	3 419 204 €	-143 974 €	-4,04 %

Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et les plus contraints. En 2020, **les charges de personnel se sont élevées à 9 170 962,46 €, soit une diminution de -0,66 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 96,34 %.

Charges de personnel	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 012 en €	9 556 164 €	9 550 124 €	9 564 364 €	9 177 747 €	9 231 444 €	9 170 962 €
Evolution %	3,11 %	-0,06 %	0,15 %	-4,04 %	0,59 %	-0,66 %

Evolution des dépenses du chapitre 012



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des charges de personnel est de **- 0,15 %**.

En 2020 encore, la maîtrise structurelle de ces dépenses résulte des **orientations mises en place en matière de ressources humaines et de qualité de vie au travail**, notamment par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pro-active. En effet, la suppression de différents postes conduit à une économie réelle de près de 110 000 €.

La **crise sanitaire** a été une donnée très impactante pour les **ressources humaines**. La Ville a conservé l'intégralité des rémunérations aux agents qu'ils soient titulaires, contractuels sur des postes permanents ou non.

Une prime a été versée aux agents soumis à des sujétions particulières et exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour un montant de 41 500 €.

La crise sanitaire a eu, *a contrario*, des effets de baisse des charges de personnel, pendant les 8 semaines de fermeture des équipements sportifs et pour les écoles en termes de remplacements ponctuels occasionnels. La **baisse des remplacements** sur les sites sportifs se chiffre à près de 45 000 € à laquelle s'ajoute une économie de 6 800 € au titre des fêtes et cérémonies.

D'un autre côté, l'application de protocoles sanitaires sur les écoles a conduit le service à renforcer le recours à des contractuels sur les temps périscolaires avec un surcoût estimé à 15 500 € entre 2019 et 2020.

De plus, une économie de 17 000 € sur la fourniture de tickets restaurants est constatée, car il n'y a pas eu de délivrance de titres repas aux agents confinés pendant la première phase de la crise sanitaire.

Outre la crise sanitaire, d'autres facteurs conjoncturels marquent l'année 2020 comme la mise en œuvre d'une indemnité de départ volontaire pour 66 500 €.

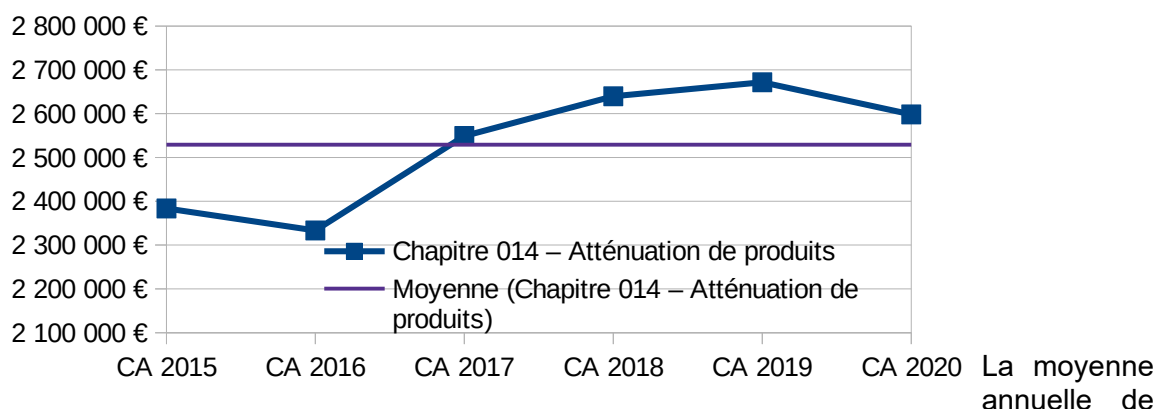
Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre de dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la Ville. Il s'agit notamment de l'**attribution de compensation** versée par la commune à la Métropole de Lyon, du prélèvement dit « **SRU** » supporté par la Ville, majoré du fait de la carence de logements sociaux sur le territoire, et des prélèvements liés aux dispositifs de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**). Pour 2020, les **dépenses exécutées au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 598 151,21 €, soit une diminution de -2,75 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 99,13%.

Atténuation produits	de	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 014 en €		2 383 651 €	2 333 384 €	2 548 960 €	2 639 550 €	2 671 611 €	2 598 151 €
Evolution %		4,25 %	-2,11 %	9,24 %	3,55 %	1,21 %	-2,75 %

Evolution des dépenses du chapitre 014

Atténuation de produits - CA entre 2015 et 2020



l'évolution sur 6 ans des atténuations de produits est de **+ 2,23 %**

Il convient ici de rappeler que l'évolution des dépenses de ce chapitre est très fortement liée à des **facteurs exogènes** tels que la valorisation des transferts de charges dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, ou encore la variation de la contribution fidésienne au FPIC.

Comme rappelé lors du vote du Budget Primitif 2021 :

- Le **prélèvement SRU** s'est chiffré à 386 362 € soit une diminution de – 59 202 € par rapport à 2019 (*attribution 2019 = 445 564 €*)
- Les **attributions de compensation** relatives aux transferts de compétences vers la Métropole se sont chiffrées à 1 994 703 € soit au même niveau qu'en 2019.
- Enfin le **FPIC** s'est chiffré à 217 086 € soit – 1 990 € par rapport à 2019 (*contribution 2019 = 219 076 €*).

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

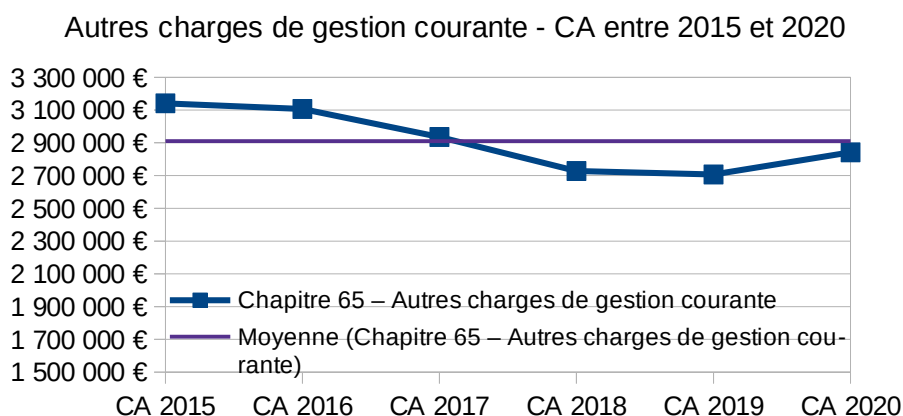
Ce chapitre regroupe les participations obligatoires versées par la Ville (CCAS, intercommunalités), les subventions aux personnes morales de droit privé (notamment les associations et les écoles), les indemnités et charges sociales des élus, et divers droits et redevances. En 2020, **2 841 784,41 € de dépenses sont réalisées au sein de ce chapitre, soit une progression de + 4,99 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution est de 98,75 %.

La subvention versée par la Ville au **CCAS** est restée stable à un montant de 1,250 million par rapport à 2019.

L'**enveloppe des subventions** versées aux personnes morales de droit privé se chiffre à 1 320 380,09 € (6574) soit + 10,91 % par rapport à l'exercice précédent en raison du nouveau forfait pour les écoles privées.

Autres charges de gestion courante	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 65 en €	3 141 082 €	3 106 430 €	2 935 132 €	2 727 838 €	2 706 617 €	2 841 784 €
Evolution %	2,63 %	-1,10 %	-5,51 %	-7,06 %	-0,78 %	4,99 %

Evolution des dépenses du chapitre 65



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans de ces autres charges courantes est de **- 1,14%**.

I.1.2.) Autres dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement n'étant pas comptabilisées dans les dépenses de gestion, comprennent les charges financières au chapitre 66 et les charges exceptionnelles au chapitre 67. Le cumul de ces deux chapitres représente **186 759,34 € de dépenses réalisées** pour l'année 2020.

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 46 736,84 €. Elles représentent pour 38 182 € les **premiers remboursements d'activités d'usagers** du service public des services des sports ou du conservatoire de musique et de danse, ceci pour prendre en compte l'arrêt de certaines prestations pendant la crise sanitaire. Elles se portent également sur le paiement des honoraires sur demandes d'expertises, sur véhicules et mises en fourrière. Le taux de réalisation est de 37,30 %. Ce faible taux de réalisation s'explique principalement par la mise en réserve d'une partie des dépenses pour le rattrapage du paiement de l'eau de la piscine qui n'a pas encore été facturé.

Les **charges financières** (chapitre 66) s'élèvent à **140 022,50 €** sur l'exercice, soit -1,64 % par rapport au réalisé 2019. Elles sont consommées à hauteur de 93,35 %. Ces charges correspondent au montant des **intérêts de dette** payables par la commune au cours de l'exercice.

I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à **21 513 310,57 €**, soit une diminution de **-0,34 %** par rapport à l'exercice précédent. Leur taux d'exécution s'élève à 105,50 %.

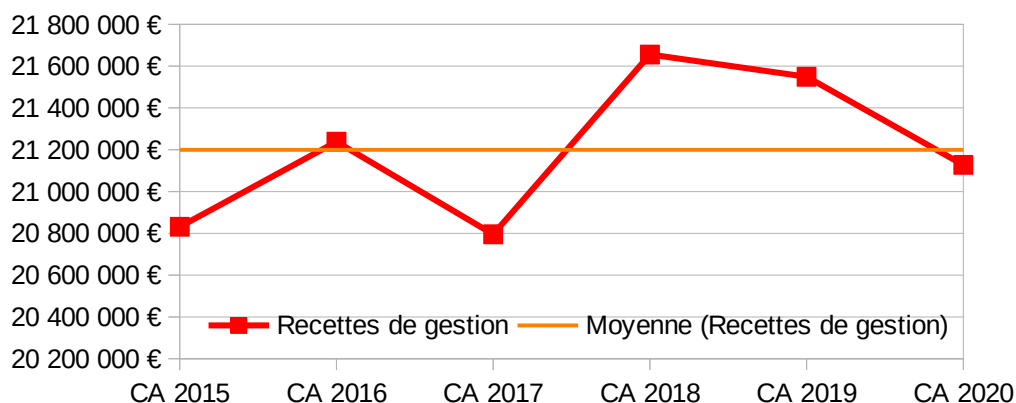
I.2.1.) Recettes de gestion

Les recettes de gestion regroupent toutes les recettes récurrentes et pouvant être considérées comme structurelles dans le budget communal. Il s'agit des chapitres 013, 70, 73, 74 et 75. Il s'agit de la seconde composante de l'épargne de gestion. En 2020, les **recettes de gestion s'inscrivent à 21 127 592,58 €, en baisse de - 1,96 %** par rapport à 2019, conséquences directes de la crise sanitaire sur la fermeture des services publics, la diminution structurelle des concours de l'État et la baisse des produits exceptionnels. Le taux d'exécution est de 104,45 %.

Recettes gestion	de	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
En €		20 831 470 €	21 238 261 €	20 795 440 €	21 655 209 €	21 549 070 €	21 127 593 €
Evolution %		0,55 %	1,95 %	-2,09 %	4,13 %	-0,49 %	-1,96 %

Evolution des recettes de gestion

Constatées au CA entre 2015 et 2020



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des recettes de gestion est de **+0,35 %**.

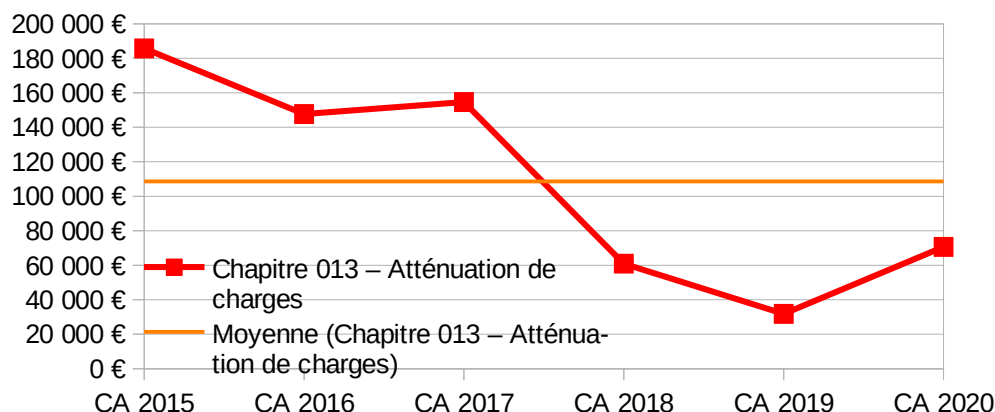
Atténuation de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité, notamment par le biais des contrats d'assurance souscrits pour couvrir les risques liés au personnel (absences, maladies professionnelles, longues maladies ...). En 2020, ce chapitre a été exécuté à hauteur de **70 619,96 €, soit une augmentation de + 122,11%** par rapport à l'exercice précédent et un taux de réalisation de 176,55 %. L'augmentation résulte de la crise sanitaire, les montants des **remboursements de l'assurance maladie** ayant été plus importants.

Atténuation charges	de	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 013 en €		185 703 €	147 686 €	154 591 €	60 912 €	31 795 €	70 620 €
Evolution %		79,24 %	-20,47 %	4,68 %	-60,60 %	-47,80 %	122,11 %

Evolution des recettes du chapitre 013

Atténuations de charges - CA entre 2015 et 2020



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des atténuations de charges est de **+12,86 %**.

Produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les recettes issues de la tarification des services municipaux à l'utilisateur, comme la restauration scolaire, les abonnements à la bibliothèque, la billetterie de la saison culturelle, des équipements sportifs ou encore l'occupation du domaine public. En 2020, le chapitre 70 a été réalisé à hauteur de **1 236 562,02 €** soit un taux d'exécution de 109,30 %. **L'évolution annuelle est de - 32,77 %.**

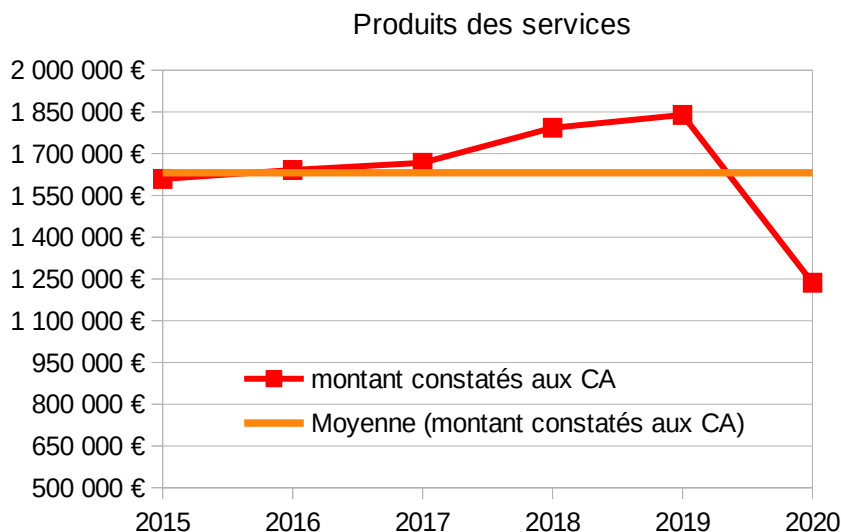
Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 70 en €	1 609 134 €	1 641 364 €	1 667 298 €	1 792 878 €	1 839 177 €	1 236 562 €
Evolution %	14,66 %	2,00 %	1,58 %	7,53 %	2,58 %	-32,77 %

Les recettes du service public sont largement impactées par la **crise sanitaire**, voici le détail des redevances perçues sur 2020 :

Recettes du service public	Chapitre 70	CA 2019	CA 2020	Evolution en €	En %
Culture et enseignement artistique	Billetterie spectacles	14 953,00 €	5 493,00 €	-9 460,00 €	-63,26 %
	Bibliothèques	15 366,00 €	6 725,00 €	-8 641,00 €	-56,23 %
	Conservatoire de musique et danse	219 760,00 €	181 930,00 €	-37 830,00 €	-17,21 %
Enseignement	Restauration scolaire	647 889,00 €	408 495,00 €	-239 394,00 €	-36,95 %
	Garderie matin	18 701,00 €	10 045,00 €	-8 656,00 €	-46,29 %
	Etude soir	37 389,00 €	27 251,00 €	-10 138,00 €	-27,11 %
Sport	Utilisation site sportifs par partenaires	34 325,00 €	7 664,00 €	-26 661,00 €	-77,67 %
	Utilisation site sportifs EMS	68 642,00 €	59 067,00 €	-9 575,00 €	-13,95 %
	Redevances piscine Kubdo	408 271,00 €	154 749,00 €	-253 522,00 €	-62,10 %
	Distributeur piscine Kubdo	1 262,00 €	236,00 €	-1 026,00 €	-81,30 %
	Redevances raid Aqueduc	2 130,00 €	0,00 €	-2 130,00 €	-100,00 %
Autres redevances	Régie publicitaire Mosaïque	8 682,00 €	7 032,00 €	-1 650,00 €	-19,00 %
	Panneaux photovoltaïques + antennes	53 504,00 €	49 982,00 €	-3 522,00 €	-6,58 %
	Mises en fourrière	169,00 €	1 999,00 €	1 830,00 €	1082,84 %
	Refacturations (RPA, crèches, CCAS ...)	144 256,00 €	139 743,00 €	-4 513,00 €	-3,13 %
	Remboursements liés à la gestion des ressources humaines (régularisation chèques déjeuners notamment)	126 124,00 €	120 304,00 €	-5 820,00 €	-4,61 %
	Concessions cimetières	37 754,00 €	55 847,00 €	18 093,00 €	47,92 %

Les incertitudes sur la sortie de la crise sanitaire marquent un coup d'arrêt à la progression des redevances perçues, une vision de l'évolution des recettes constatées depuis 2016 permet de le souligner. En effet, entre 2016 et 2019 les **recettes progressaient de 3,42 % par an** en moyenne. Si cette évolution avait été possible, les recettes constatées au CA 2020 auraient pu se chiffrer à près de 1 900 000 € sur 2020.

Evolutions des recettes réelles du Chapitre 70

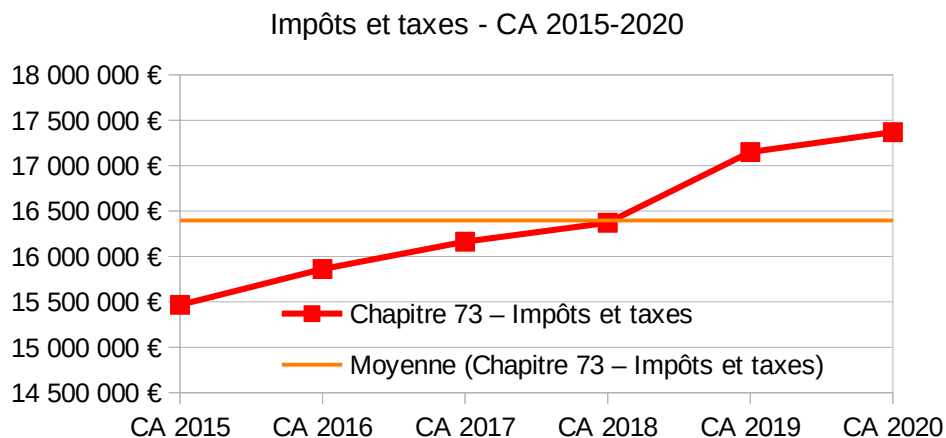


Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 du budget regroupe toutes les recettes fiscales directes et indirectes de la section de fonctionnement et représente la principale source de recettes de la collectivité (82 % des recettes de gestion). Avec **17 368 602,90 €** encaissés au cours de l'exercice 2020, ce chapitre s'inscrit en **progression de 1,27 %** par rapport à l'exercice précédent. Il est exécuté à hauteur de 104,07 %.

Impôts et taxes	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 73 en €	15 467 239 €	15 861 390 €	16 162 772 €	16 371 189 €	17 150 026 €	17 368 603 €
Evolution %	2,32 %	2,55 %	1,90 %	1,29 %	4,76 %	1,27 %

Evolution des recettes du chapitre 73



La moyenne annuelle de l'évolution des recettes du chapitre 73 sur 6 ans est de **+ 2,35 %**.

Le **produit de la fiscalité directe** s'élève à **14 698 968 €** (dont 75 558 € de rôles supplémentaires) **soit une progression de + 2,04 %**, dans un contexte de stabilité des taux des taxes directes locales.

Le **produit des droits de mutation** atteint **1 545 258 € soit - 4,15 %** par rapport à 2019, confirmant la relative bonne tenue du marché immobilier sur le territoire communal pendant la crise.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** s'est chiffrée à **646 344 €** soit au même niveau qu'en 2019. Enfin, le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) et la Taxe sur l'électricité se sont chiffrées sur les mêmes niveaux qu'en 2019, soit respectivement 2 789 € et 358 187 €.

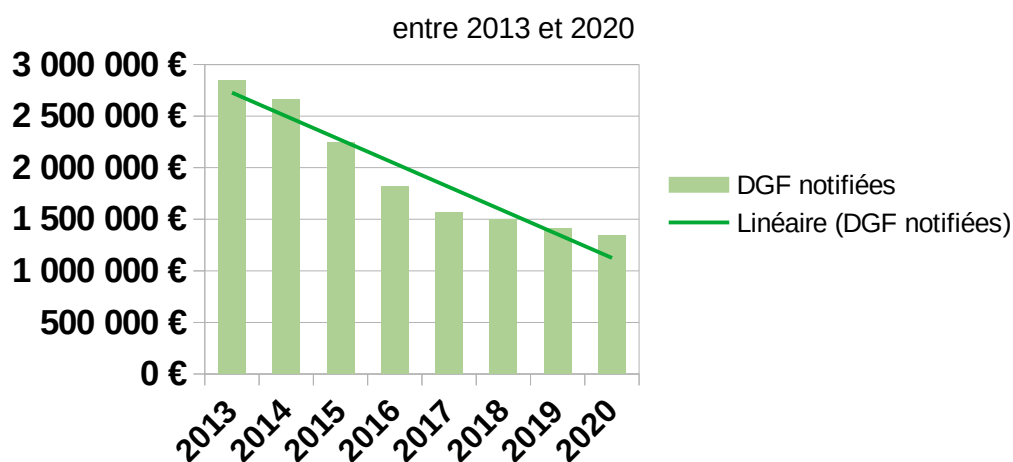
Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend notamment les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensation d'exonérations fiscales décidées par l'État. Pour l'année 2020, le chapitre 74 représente **2 417 167,14 €**. Il s'inscrit en baisse de **- 2,30 %** par rapport au réalisé 2019. Le taux d'exécution du chapitre est de 103,88 %.

Dotations participations et	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 74 en €	3 493 906 €	2 968 563 €	2 766 128 €	2 617 582 €	2 473 957 €	2 417 167 €
Evolution %	14,66 %	-15,04 %	-6,82 %	-5,37 %	-5,49 %	-2,30 %

L'exercice constate la **diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement** : 1 347 173 € contre 1 414 254 € en 2019 (soit- 67 081 €). Cette baisse est structurelle. Vient également s'ajouter la diminution de la **dotation nationale de péréquation**, 146 283 € en 2020 contre 162 537 € en 2019 (-10%). La Ville n'étant plus éligible au dispositif, l'arrêt de la DNP se fait

Evolution DGF notifiées par l'Etat



progressivement (- 10 % pour 2020).

En outre, les **participations et subventions s'inscrivent en baisse** concernant : le mécénat culturel et sportif vu l'absence d'évènements sur 2020, les participations intercommunales pour le scolaire, le FCTVA pour sa part affectée au fonctionnement, les subventions sur projet (exemple : échanges européens pour les élèves du conservatoire de musique et de danse).

Toutefois, le chapitre enregistre en hausse les recettes issues des **allocations compensatrices de l'État** (total = 597 411 €) aux diverses exonérations et réductions de taxes foncières et d'habitation (+ 21 373 €).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 regroupe essentiellement les revenus tirés de la gestion immobilière de la commune (hors cessions) et comprend en premier lieu les loyers à percevoir (logements, commerces, etc.). En 2020, ce chapitre s'élève à **34 640,56 € soit une baisse de 36 %** par rapport au réalisé 2019. Cette baisse s'explique par la régularisation en 2019 des loyers (2012-2018) de la société générale pour la location d'un espace dédié à un distributeur bancaire DAB ainsi que la diminution des recettes issues de la location des équipements socio-culturels, du fait de la crise sanitaire.

Autres produits de gestion courante	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 75 en €	75 488 €	619 258 €	44 652 €	812 648 € (cession lotissement)	54 115 €	34 641 €
Evolution %	-6,98 %	720,34 %	-92,79 %	1719,96 %	-93,34 %	-35,99 %

I.2.2) Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la Ville sont regroupées au sein des chapitres 76 et 77, comptabilisant respectivement les recettes financières (0€ pour 2020) et les recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à **385 717,99 €, en forte hausse par rapport à 2019** (+ 935 %).

En effet l'année 2020 est marquée par la perception des sommes pour la **vente du square** 91 avenue Foch (14/12/2020) au bailleur Immobilière Rhône Alpe (150 000 €), ainsi que l'encaissement de 113 156 € à la suite du jugement de la cour administrative d'appel du 12 décembre 2019 relatif au contentieux de l'Ellipse.

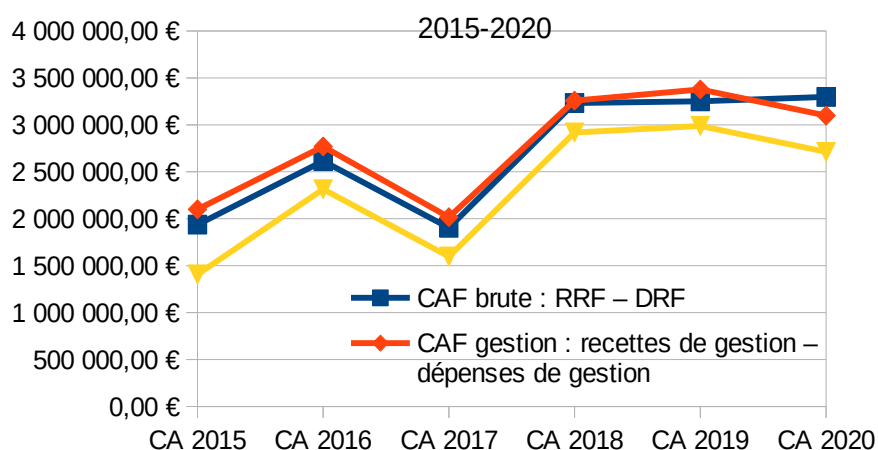
Recettes exceptionnelles	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Chapitre 77 en €	22 302 €	13 093 €	50 051 €	221 257 €	37 258 €	385 718 €
Evolution %	-91,84 %	-41,29 %	282,27 %	342,06 %	-83,16 %	935,26 %

I.3. Evolution des marges de manœuvre

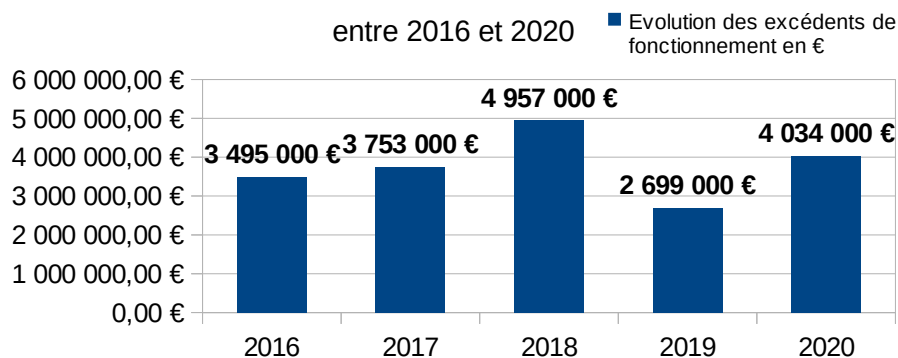
Les marges de manœuvre financières de la commune sont dégagées en premier lieu dans la section de fonctionnement par la constitution des différentes épargnes. L'exercice 2020 voit se poursuivre l'amélioration de l'ensemble des grands équilibres du budget communal. Malgré des variations annuelles et les difficultés conjoncturelles telles que la crise sanitaire qui a lourdement impacté les recettes, on observe une **consolidation structurelle de la CAF brute** autour de 3,2 Millions d'euros ces trois derniers exercices. La stratégie engagée depuis plusieurs années a permis de limiter l'impact des baisses massives de dotations sur l'épargne de gestion, préservant la capacité de la commune à investir et garantissant sa solvabilité. Cet autofinancement est en effet nécessaire à la politique d'investissement qui se veut forte et constante.

Capacité d'autofinancement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
CAF - gestion €¹ Evolution %	2 099 547 €	2 769 351 € + 31,90 %	2 016 493 -27,19 %	3 257 682 € + 61,55 %	3 376 219 € + 3,64 %	3 097 490€ - 8,26 %
CAF - brute €² Evolution %	1 936 912 €	2 613 917 + 34,95 %	1 904 059 - 27,16 %	3 232 428 € + 69,77 %	3 250 184 € + 0,55 %	3 296 449 € + 1,42 %
CAF - nette €³ Evolution %	1 406 176 €	2 313 890 + 64,55 %	1 596 726 - 30,99 %	2 918 288 + 82,77 %	2 987 355 € + 2,37 %	2 711 577 € - 9,23 %

Evolution des capacités d'autofinancement réelles



Evolution des excédents de fonctionnement



1 Recettes de gestion – Dépenses de gestion constatées aux CA

2 Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

3 Épargne brute – remboursement annuité de la dette

II. Section d'investissement

II.1) Dépenses d'investissement

Les **dépenses réelles d'investissement** regroupent les dépenses d'équipement, les dépenses financières de la collectivité, notamment le remboursement du capital de la dette, et les opérations pour compte de tiers. En 2020, elles s'élèvent à **4 607 765,57 €**.

Dépenses réelles d'investissement	CA 2019 (réalisé + RAR)	CA 2020 (réalisé + RAR)
Dépenses d'équipement	7 682 173,96 €	3 963 664,39 €
Dépenses financières	262 829,23 €	584 871,98 €
Opérations pour compte de tiers	49 770,76 €	59 229,20 €
Total dépenses réelles d'investissement	7 994 773,95 €	4 607 765,57 €

II.1.1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 86 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent les subventions d'investissement versées, les crédits votés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent. En fin d'exercice, les dépenses d'équipement s'élèvent à **3 963 664,39 €**.

Les **subventions d'équipement versées** sont comptabilisées pour 2020 à 143 771,10 € (dont 84 046,10 € de Restes à Réaliser), et concernent principalement : les subventions en faveur des bailleurs sociaux ; pour les acquisitions de vélos électriques (27 800 € versés suite à l'augmentation de l'enveloppe globale qui est passée de 10 000 € à 30 000 € entre 2019 et 2020).

- Les **réalisations par opérations** (3 046 586,37 € réalisés en 2020) peuvent être présentées comme suit :

Les opérations d'équipement 2020	Crédits ouverts 2020	Dépenses réalisées 2020	RAR 2020	Total CA 2020	Taux d'exécution
101 – Hôtel de Ville et annexes	348 634 €	252 392 €	61 055 €	313 447 €	90%
102 – Voirie et éclairage public	598 402 €	239 850 €	306 943 €	546 793 €	91%
103 - Espaces verts	314 385 €	188 493 €	56 430 €	244 923 €	78%
104 - Bâtiments scolaires et annexes	536 351 €	222 977 €	296 924 €	519 902 €	97%
105 – Equipements, bâtiments sportifs et annexes	913 055 €	211 602 €	120 093 €	331 695 €	36%
106 – Equipements, bâtiments culturels et annexes	175 431 €	151 921 €	2 901 €	154 822 €	88%
108 – Bâtiments divers	561 182 €	284 700 €	177 554 €	462 254 €	82%
109 – Véhicules	181 099 €	81 099 €	99 904 €	181 003 €	100%
110 – Politique foncière	176 432 €	5 406 €	107 238 €	112 644 €	64%
111 – Bâtiments sociaux et annexes	57 684 €	31 917 €	10 136 €	42 053 €	73%
117 – Informatisation scolaire	46 409 €	35 149 €	10 119 €	45 268 €	98%
124 – Accessibilité des bâtiments communaux	83 968 €	49 959 €	5 350 €	55 308 €	66%
130 – Programme mixte accessibilité / énergétique	37 156 €	35 034 €	1 440 €	36 474 €	98%
TOTAL	4 030 188 €	1 790 499 €	1 256 088 €	3 046 586,37 €	76%

- Les **crédits de paiements 2020 des APCP** ont été réalisés de la façon suivante :
 - **Piscine du Kubdo N°1250** : aucun paiement réalisé pour le solde du marché de maîtrise d'œuvre anticipé pour un montant maximum de 16 500 € et retardé en raison d'une expertise judiciaire. L'autorisation de programme sera clôturée après paiement de ces soldes et devrait ainsi afficher, in fine, un montant total de l'ordre de 9,947 Millions d'euros.
 - **Restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville n°1260** : 30 874,36 € réalisés sur 2020 pour les derniers décomptes de travaux (électricité, charpente, signalétique). Le mobilier sera commandé et payé sur l'exercice 2021. L'autorisation de programme devrait ainsi afficher, in fine, un montant total de l'ordre de 2,310 Millions d'euros.
 - **Restructuration du Groupe scolaire La Plaine N°1280** : 188 427,65 € pour les derniers décomptes de travaux, le solde de la maîtrise d'œuvre devrait être réglé sur 2021. L'autorisation de programme sera clôturée et devrait, in fine, afficher un montant total réalisé de l'ordre de 3,867 Millions d'euros.
 - **Restauration de l'Église du Centre n°1290** : 506 119,23 €. La réception des travaux concernant la première tranche de la réhabilitation (façades et mise en accessibilité) s'est déroulée fin novembre 2020, les paiements ont été effectués pour les lots de maçonnerie, vitraux, installation d'un défibrillateur, menuiserie de la cure et les honoraires du maître d'œuvre. Les derniers décomptes de travaux et le solde de la maîtrise d'œuvre pour cette tranche sont prévus sur l'exercice 2021.
 - **Restauration de l'aqueduc romain du Gier N°1310** : 47 885,68 € pour le paiement des honoraires du maître d'œuvre pour la restauration des arches n°9 et 10, et les travaux afférents au projet de supports audio visuel.

II.1.2. Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement comprennent les **opérations réalisées pour le compte de tiers** et le **remboursement du capital de la dette**. En 2020, ces postes représentent respectivement :

- 59 229,20 € pour le projet Nature Yzeron (opération pour le compte de tiers – chapitre 45)
- 584 871,98 € pour le remboursement du capital de la dette (chapitre 26) et les cautionnements reçus (pour 3 777,04 €), en augmentation de 122,53 % suite à la conclusion de deux emprunts en 2019 dont les annuités de remboursement ont démarré en 2020.

En effet, l'évolution des dépenses de remboursement du capital de dette est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.

Type	Encours au 31/12/2020	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	4 350 437,26 €	49,54 %	2,05 %
Variable	2 030 794,39 €	23,13 %	0,55 %
Livret A	2 400 000,00 €	27,33 %	1,75 %
Ensemble des risques	8 781 232,00 €	100,00 %	1,62 %

Prêteurs	Capital restant dû – CRD au 31/12/2020	% du CRD
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 800 000 €	32,04 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	2 400 000 €	26,70 %
CAISSE D'ÉPARGNE	1 550 437 €	17,84 %
SFIL CAFFIL	1 586 667 €	18,16 %
SFILL	444 128 €	5,26 %
Ensemble des prêteurs	8 781 232 €	100,00 %

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2020 s'élève à **8 781 232 €**. Deux emprunts ont été souscrits sur l'exercice 2019 à hauteur de 4 700 000 €, sur des taux historiquement bas, pour une durée de 15 ans :

- 1 700 000 € auprès de la Banque Postale à taux variable Euribor 12mois +0,31 % (Floor 0)
- 3 000 000 € auprès de la Société Générale à taux fixe 0,58 %.

II.2 Recettes d'investissement

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice 2020 se chiffrent à **3 011 581,06 €**.

Elles comprennent **326 157,63 €** de **restes à réaliser**, en attente de paiement à la clôture 2020 pour les subventions suivantes :

- 30 000 € pour le soutien de la Région Rhône-Alpes Auvergne à la vidéo protection
- 12 783 € pour la participation de la banque des territoires à la mission d'assistance maîtrise d'ouvrage pour la stratégie d'éclairage public
- 162 374,63 € relatifs au soutien de l'État pour les travaux énergétiques du groupe scolaire Châtelain
- 24 000 € au titre du soutien de la Fédération Française de Football pour les travaux du stade Plan du Loup
- 97 000 € pour la participation de la fondation du patrimoine pour l'opération de restauration de l'Aqueduc Romain du Gier.

Les **subventions d'équipements déjà perçues** se sont élevées à 398 568,90 € et comprennent :

- Les travaux de restauration de l'Aqueduc (6 000 € du SIARG et 19 584,40 € pour le solde de la subvention de la DRAC)
- 61 689 € issu du FIPHFP au titre des travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville
- 117 330 € de subvention CAF pour l'EAJE
- 6 465,50 € de la Métropole de Lyon pour son soutien à l'enseignement artistique
- 187 500 € de subvention de la Région Rhône-Alpes pour les travaux du stade du Plan du Loup

De plus la commune constate en recette :

- 979 070,11 € de **FCTVA** pour la récupération de TVA des biens acquis sur l'exercice 2019 (+0,57%)
- 25 081,43 € pour la **taxe d'aménagement**, reversée par la Métropole de Lyon, au même niveau qu'en 2019
- 1 199 412,05 € d'affectation en **capitalisation de l'excédent de fonctionnement** constaté en 2019
- les régularisations en recettes des opérations pour comptes de tiers, se chiffrent à 83 290,94 € (+ 15,74%)
- En outre, l'**excédent d'investissement 2019** a été reporté pour 977 427,15 € en recette d'exécution positive reportée.

Détail des écritures d'ordre pour les deux sections :

Écritures d'ordre 2020	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitres 021/ 023 – virement de section à section		1 833 620,81 €	1 833 620,81 €	
Chapitres 040 /042 amortissements		832 823,32 €	832 823,32 €	
Chapitre 041 cessions	792 185,55 €	792 185,55 €		
Chapitre 040 / 042 reprises de subvention et travaux en régie	70 968,94 €		70 968,94 € (au réel sur le chapitre 011-605)	70 968,94 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le compte administratif 2020

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention : N. de PARDIEU,
APPROUVE le compte administratif 2020 (madame le Maire se retirant au moment du vote).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P.J.: maquette budgétaire - compte administratif 2020

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI